



La LETTRE

www.ceser.paysdelaloire.fr



La pêche maritime en Pays de la Loire Un secteur à préserver une mutation à accompagner

REPÈRE

“ Ce travail vise à cerner les atouts et les faiblesses de ce secteur très atomisé afin d’anticiper les grands enjeux qu’il doit affronter pour préserver son existence et donner quelques pistes d’actions essentielles pour assurer son avenir. ”

Philippe Bourdaud, président de la commission économie.

La pêche a connu au cours des dix dernières années de profondes évolutions, sous la contrainte des réglementations européennes, mais aussi de l'évolution des modèles économiques et du fait d'un accès plus complexe à la ressource. Des prédispositions géographiques en ont fait le socle historique de l'économie maritime ligérienne. Elle mérite toute l'attention des décideurs régionaux afin de maintenir une activité vitale aux villes côtières, mais aussi d'accompagner l'installation des plus jeunes et de soutenir la transition de ses entreprises vers une activité respectueuse de l'environnement et économiquement viable. Certes, l'économie maritime est multiforme et diverse, mais la volonté du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), à l'initiative de cette étude, a été de se concentrer sur la pêche maritime et artisanale.

Trois questions à Elisabeth Fessart, rapporteure “La Région doit s'imposer comme un acteur de la pêche”.

Qu'apporte la pêche maritime à la région Pays de la Loire ?

Cette pêche fait partie intégrante de l'identité maritime de notre région au même titre que les autres activités liées à la mer qu'elles soient historiques à l'instar des ports, de la construction navale et de plaisance, ou plus récente comme le tourisme, et en devenir telles les énergies marines renouvelables (EMR) et les bioressources marines et plus globalement celles de la Croissance bleue. Bien que concentrée sur la Vendée et la Loire-Atlantique et fortement ancrée sur les villes côtières, elle place les Pays de la Loire au 2^e rang des régions françaises en terme de tonnage (26 052 tonnes en 2 014) et de chiffre d'affaires (97,80 millions d'euros), derrière la Bretagne.

Quelles contraintes subissent les professionnels de la pêche ?

Les activités de la petite pêche côtière sont très encadrées notamment par la réglementation européenne qui fixe, au nom de la protection de la ressource, des quotas à l'année sur certaines espèces ou adopte sans concertation suffisante avec les professionnels des mesures telle le “Zéro rejet” (voir page 2). Les marins pêcheurs peuvent difficilement mettre en œuvre ces mesures qui pénalisent leur travail et font l'objet de négociations entre

les pays qui les désavantagent. Une nouvelle donne complique l'activité de la pêche avec la diversification des usages de la mer qu'il s'agisse par exemple de l'extraction des granulats marins ou des EMR.

Qu'attendez-vous du Conseil régional en faveur de la pêche ?

En tant que gestionnaire des fonds européens et organisme intermédiaire du fonds pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), la Région joue un rôle majeur dans le soutien aux activités liées à la pêche. Nous attendons de la Région qu'elle s'impose comme un acteur de la pêche et qu'elle fonctionne davantage avec la Bretagne. Elle doit s'organiser de manière à préserver le poids économique du secteur dans les Pays de la Loire. Son intervention peut s'effectuer à divers niveaux : la formation, le soutien à l'innovation, l'aide au renouvellement de la flotte et à la modernisation des outils.



Philippe Bourdaud, président de la commission économie et Elisabeth Fessart, rapporteure



Découvrir et suivre le CESER via sa newsletter et sur Twitter  ceserPDL

La petite pêche côtière : s'adapter pour perdurer

Peu visible au premier regard, la pêche artisanale régionale se présente comme une activité structurante de l'économie des Pays de la Loire et un atout pour son attractivité, à l'instar de la pêche à pied professionnelle et notamment l'ostréculture, la mytiliculture et la saliculture ou encore la pêche fluviale professionnelle en Loire. A ce titre, sa préservation doit faire partie des priorités régionales, mais comme toutes activités traditionnelles, la pêche artisanale doit s'adapter au nouveau contexte économique.

Pour relever les défis à venir, elle peut compter sur ses solides atouts, telle la diversité des techniques de pêche (dragues, chaluts, casiers, filets, lignes et palangres) et des espèces pêchées. Si la sole, le bar, la seiche et le calmar totalisent la moitié des tonnages, l'anchois et la langoustine sont également importants. Leur avantage est de réduire la dépendance aux réglementations.

Pour autant, cette pêche artisanale subit de plein fouet les quotas européens et doit composer avec la complexité croissante de règles d'accès à la ressource et avec **la diversité des activités économiques** en mer.

Un problème extérieur qui s'ajoute aux **difficultés internes à la profession** pénalisée par la multitude de ses différentes structures et ses nombreux sites d'achats, à savoir six halles à marée (traditionnellement appelées criées) et 23 points de débarquement (*lire p4*), mais aussi le vieillissement de la flottille.

Son renouvellement fait partie des défis essentiels à relever par une profession qui malgré ses diverses contraintes attire toujours les jeunes. De fait, tout en restant un travail exigeant, il ne présente ni problème majeur de recrutement à l'exception des mécaniciens, ni difficulté pour remplir les formations. En revanche, les jeunes qui souhaitent, souvent par vocation, devenir patrons pêcheurs peinent à trouver les moyens financiers pour se mettre à leur compte et les patrons pêcheurs proches de la retraite ont des difficultés à trouver des repreneurs. Par ailleurs, des marins pêcheurs quittent le métier en cours de carrière pour d'autres activités maritimes.

LES CHIFFRES CLÉS

- 358 navires en activité, soit 9 % de la flotte française
- 69 % des navires ont plus de 20 ans
- 77 % font moins de 12 mètres
- 71 % des navires pratiquent la petite pêche à proximité des côtes.
- 53 % des navires pratiquent les "arts dormants" et 47 % les "arts trainants"
- 1 213 marins-pêcheurs en exercice en 2015 (1 352 en 2009)
- 710 ont plus de 40 ans

LES DIFFÉRENTES PHASES DE LA GESTION DES PÊCHES POUR LES ESPÈCES SOUS QUOTAS AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

| | | | |
|---------------------------|------------------------------------|--|--|
| Collecte des données | Évaluation des stocks halieutiques | Élaboration des règles de gestion | Application et contrôle des règles |
| Scientifiques et pêcheurs | Scientifiques | Pouvoirs publics et organisations professionnelles | Organisations professionnelles et administration |

QUOTAS SUR 35 ESPÈCES

Il s'agit non seulement des EMR, mais également de l'extraction de granulats marins sachant qu'en 2014, 3,4 millions de tonnes ont été prélevées sur le site du Pilier au large de l'île de Noirmoutier. Si cette activité n'impacte pas la ressource halieutique, elle modifie en revanche la topologie de la zone rendue impropre au chalutage, selon le COREPEM (Comité régional des pêches maritimes des Pays de la Loire). Au final, les pêcheurs qui par ailleurs s'entendent bien avec les autres acteurs du littoral, sont contraints de davantage partager les espaces terrestres et maritimes.



Le "Zéro rejet" : trier au fond plutôt que sur le pont ?

La nouvelle politique commune de la pêche (PCP) se donne 4 ans (2015 à 2019) pour mettre un terme à la pratique consistant à rejeter le poisson à la mer, vivant ou mort, que "le pêcheur ne souhaite pas conserver du fait de sa taille, d'atteinte des quotas ou de règles relatives à la composition des captures". L'Union européenne veut contraindre les pêcheurs à débarquer à terre tout ce qui a été pêché de manière à "renforcer la sélectivité" des engins de pêche et "apporter des données de captures plus fiables". Opposés à cette mesure qu'ils jugent "contreproductive", les marins pêcheurs craignent qu'elle fragilise la rentabilité économique de leur activité et les responsables des criées qu'elle engendre des surcoûts de débarquement et de stockage de produits non commercialisables. Le "Zéro rejet" ne pourrait-il pas cependant être à moyen terme l'opportunité de trouver des solutions de valorisation des coproduits de la mer ?



Accompagner les professionnels et mettre l'accent sur l'innovation

L'avenir de la pêche maritime des Pays de la Loire passe par une modernisation de la filière, de ses modes de production et de son organisation.

Le soutien aux professionnels de la pêche revêt diverses formes et concerne tous les publics. En amont, figure la formation des jeunes, en faveur de laquelle la Région doit poursuivre ses actions, mais de concert avec la filière de manière à adapter l'offre à la demande. Outre l'apprentissage, il conviendra d'accompagner davantage la montée en compétences vers la responsabilité de patron pêcheur pour donner aux jeunes toutes les chances d'évoluer dans leur métier jusqu'à ce qu'ils puissent s'installer.

Un soutien, technique aux écoles, et financier **aux programmes de formation**, fait partie des axes privilégiés par le CESER qui préconise également de créer une boîte à outils financiers dédiée aux professionnels. La pérennité du secteur est directement liée à la rentabilité des entreprises et à la performance des équipements, ce qui nécessite d'accompagner le renouvellement des bateaux de pêche.

La filière gagnerait également en simplicité et lisibilité à se structurer davantage en créant une interprofession représentant mieux les organisations de producteurs et davantage ouverte à l'interrégionalité.

Les évolutions techniques et les nouvelles technologies

peuvent apporter une contribution majeure à l'évolution de la pêche tant en termes d'amélioration des connaissances du milieu marin que de modernisation des équipements. Tous les secteurs de la filière sont concernés par l'innovation, à commencer par les navires trop dépendants du coût des matières premières qui sont de plus polluantes. Bénéficiant de l'actuel faible prix du pétrole, les entreprises ne doivent pas compter à long terme sur ce bonus conjoncturel et ponctuel. Il faut donc tendre vers des bateaux et des équipements, notamment des systèmes de propulsion (hydrodynamisme, hydrogène), les moins énergétiques possible. La préservation de la ressource, garante de l'avenir de l'activité des pêcheurs, passe par des engins plus sélectifs, permettant de ne pêcher que des espèces pouvant être commercialisées.

Des travaux de recherche exemplaires et prometteurs sont d'ores et déjà menés en Pays de la Loire, à l'instar du programme Valpena auquel s'intéressent d'ailleurs plusieurs régions. Il vise à cartographier avec précision les zones de pêche en vue de déterminer celles qui doivent être préservées et sur lesquelles il convient de ne pas ajouter d'autres activités maritimes.

Fort de ce potentiel en émergence dans les laboratoires de recherche, les pôles de compétitivité et des structures dédiées telle l'IFREMER, il faut d'une part leur donner les moyens de passer de l'expérimentation à l'industrialisation et d'autre part les promouvoir auprès des professionnels.



Valoriser produits et coproduits de la pêche

Plus de la moitié d'un poisson (56 %) n'est pas consommée. Avec la règle du "Zéro rejet", cette proportion de produit non utilisée risque de fortement augmenter. Des travaux de recherche pour valoriser les coproduits de la pêche sont menés, mais ils en sont encore aux balbutiements. De quelle manière la Région peut-elle accompagner et intensifier la réflexion sur la transformation de ces déchets ? Mais au final, pour pérenniser la pêche artisanale ligérienne, ce sont tous les produits issus de cette activité qu'il faut mettre en valeur et en favoriser la consommation notamment dans les écoles, en rappelant leur importance sur l'économie locale, mais aussi sur la santé.

Retrouvez l'intégralité des études sur le site internet ceser.paysdelaloire.fr



Quel avenir pour les halles à marée ?

Premier circuit de distribution de la pêche locale, les deux halles à marées de Loire-Atlantique et les quatre de Vendée sont très sensibles aux évolutions du secteur (regroupement des mareyeurs, ventes à distance via Internet) et aux contraintes réglementaires (quotas, règles sanitaires). Pour compenser des charges d'exploitation croissantes, elles cherchent à maintenir un niveau de tonnage élevé, ce qui est plus ou moins possible selon la diversification ou la spécialisation du port où elles se trouvent. Comment dans ce contexte maintenir six halles à marée en Pays de la Loire ? Est-il possible de concevoir une nouvelle logistique commerciale de collecte et de distribution mieux adaptée au nouveau contexte ? La mutualisation et la concentration des moyens ne doivent-elles pas être envisagées comme source d'économies, tout en mesurant les impacts sur l'emploi ? De même, ne serait-il pas judicieux de rapprocher la gestion d'un port de pêche de celle d'un port de plaisance situé dans une même commune ? Autant de questions que le CESER invite tous les professionnels à se poser, mais également le Conseil régional dont la légitimité en matière de développement économique a été renforcée par la loi NOTRe du 7 août 2015.



Une gouvernance territoriale forte et lisible de Nantes à Bruxelles

La Région doit davantage valoriser l'identité maritime des Pays de la Loire via ses filières économiques phares citées précédemment et défendre le poids de la pêche régionale auprès des instances interrégionales et nationales, voire européennes. Pour ce faire, plusieurs pistes peuvent être envisagées.

À l'échelon régional, il conviendrait de nommer un élu référent en mesure d'avoir une vision globale des problématiques de la filière et de pouvoir agir en conséquence. Ce chef de file jouera un rôle d'animateur auprès des acteurs de l'économie maritime en vue de créer une interprofession représentative et veillera à la cohérence des soutiens accordés à chaque filière intervenant sur l'espace maritime, afin d'éviter les conflits d'intérêt entre les divers usagers. Mais il devra aussi dépasser les frontières des Pays de la Loire pour s'intéresser et accompagner les actions et projets interrégionaux mis en œuvre le long de la façade maritime en particulier avec la Bretagne. Le CESER des Pays de la Loire préconise de développer les coopérations avec son voisin et de soutenir des structures régionales et interrégionales tels le SMIDAP⁽¹⁾, l'AGLIA⁽²⁾, le pôle Mer

Bretagne Atlantique. Enfin, la Région, désormais gestionnaire des fonds européens, devrait faciliter l'accès des professionnels de la pêche aux fonds européens et notamment le FEAMP en accélérant l'identification des projets et leur traitement.

Mais il convient également de faire bouger les lignes à l'échelle nationale et européenne. En France, le CESER des Pays de la Loire suggère d'intégrer la pêche au ministère de l'agriculture pour favoriser les cohérences entre ces deux secteurs concernés par des domaines communs (agroalimentaire, aménagement du territoire, logistique, santé alimentaire...).

Vis-à-vis de l'Europe, le CESER invite les élus locaux et régionaux à être plus offensifs au niveau national pour que les représentants de la France à Bruxelles fassent davantage entendre la voix de la filière française de la pêche. Le CESER préconise également de mettre en œuvre des quotas pluriannuels de certaines espèces et de faire respecter la même réglementation européenne à tous les pays européens.

⁽¹⁾ Syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche en Pays de la Loire.

⁽²⁾ Association pour le Grand littoral atlantique



L'intégralité des rapports du CESER est disponible sur le site internet ceser.paysdelaloire.fr

Conseil économique social environnemental des Pays de la Loire • Tél. 02 28 20 55 80 • courriel : ceser@paysdelaloire.fr • Directeur de la publication : Bruno Retailleau • Codirecteur de la publication : Benoit Cailliau • Rédacteur en chef : Bernard de Castelbajac • Crédit photos : CESER, © Région des Pays de la Loire, © Région des Pays de la Loire-PB. Fourny © Région des Pays de la Loire/Ouest Médias, © HEOS Marine • QRcode-pro.com • Rédaction : Fabienne Proux • Secrétariat de rédaction : Catherine de Lavenne • Mise en page : Anima productions • Impression : Région

